



Assemblée générale

Distr. générale
17 février 2011
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Îles Caïmanes

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Informations générales	3
II. Questions d'ordre constitutionnel, judiciaire et politique	3
III. Budget	5
IV. Situation économique	6
A. Généralités	6
B. Agriculture et pêche	7
C. Tourisme	7
D. Services financiers	8
E. Infrastructures, transports et construction	8
F. Services de télécommunications et de distribution	9
V. Situation sociale	9
A. Main-d'œuvre et immigration	9
B. Enseignement et affaires culturelles	10
C. Santé publique	11
D. Criminalité et sécurité publique	12
E. Droits de l'homme	13
VI. Protection de l'environnement et préparation aux catastrophes	13



VII.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	14
VIII.	Le statut futur du territoire	15
A.	Position du gouvernement du territoire	15
B.	Position de la Puissance administrante	15
C.	Décisions prises par l'Assemblée générale	15

I. Informations générales

1. Les îles Caïmanes sont un territoire non autonome administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. La forme des relations entre le Gouvernement du Royaume-Uni et ses territoires non autonomes sont définies dans la Constitution de chaque territoire. La loi de 2002 sur les territoires d'outre-mer britanniques accorde le droit à la citoyenneté britannique aux « citoyens des territoires britanniques d'outre-mer ».

2. Situé à environ 300 kilomètres à l'ouest de la Jamaïque et à peu près à la même distance au sud de Cuba, le territoire comprend trois îles : la Grande Caïmane (197 km²), la Caïmane Brac (39 km²) et la Petite Caïmane (28 km²), adjacente à la Caïmane Brac et en grande partie non aménagée. La capitale, George Town, se trouve sur la Grande Caïmane.

3. Selon la Puissance administrante, la population du territoire est passée d'environ 57 000 habitants en 2008 à 53 000 en 2009, ce qui représente une diminution de 7,3 %. La population est à 59 % caïmanaise et à 41 % non caïmanaise¹.

4. La monnaie caïmanaise est le dollar caïmanais, qui est aligné sur le dollar des États-Unis à un taux d'environ 1 dollar des îles Caïmanes pour 1,2 dollar des États-Unis. Les États-Unis sont le premier partenaire commercial des îles Caïmanes.

5. Les îles Caïmanes ont été aperçues par Christophe Colomb et explorées par Francis Drake un peu moins d'un siècle plus tard. Les premières colonies britanniques y ont été établies entre 1661 et 1671. La première concession de terres a été faite par le Gouverneur britannique de la Jamaïque en 1734 dans le but de développer une colonie existante et incluait l'exploitation d'esclaves. Une tradition d'autonomie s'est constituée progressivement sur ce territoire, où les questions d'intérêt public étaient délibérées par des assemblées réunissant d'abord tous les hommes libres. Une assemblée législative a été établie en 1831 et l'esclavage a été aboli en 1834. Les femmes ont obtenu le droit de vote en 1958. Les relations constitutionnelles entre le territoire et la Jamaïque sont restées ambiguës jusqu'en 1863, lorsque le Parlement du Royaume-Uni a adopté une loi faisant des îles Caïmanes une dépendance de la Jamaïque. Lorsque la Jamaïque a obtenu l'indépendance en 1962, les îles Caïmanes sont restées sous l'autorité de la Couronne britannique.

II. Questions d'ordre constitutionnel, judiciaire et politique

6. La Constitution des îles Caïmanes est entrée en vigueur le 6 novembre 2009, après plusieurs années de débat public et de négociations entre le gouvernement

Note : Les informations figurant dans le présent document proviennent de sources publiques, parmi lesquelles le gouvernement du territoire, ou ont été communiquées au Secrétaire général par la Puissance administrante en application de l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour de plus amples renseignements, consulter les documents de travail précédents sur les îles Caïmanes à l'adresse : www.un.org/french/decolonisation/docs.shtml.

¹ Renseignements reçus de la Puissance administrante le 7 janvier 2011. Autres sources : « The Economist Intelligence Unit », rapport sur les îles Caïmanes et les Caraïbes, décembre 2010 (anglais seulement).

territorial et le Royaume-Uni, et à l'issue d'un référendum organisé en mai 2009. Des 11 244 électeurs qui ont participé à ce référendum, 62,7 % ont voté en faveur du projet de Constitution.

7. La Constitution de 2009 a introduit plusieurs changements importants, parmi lesquels une charte des droits, des libertés et des responsabilités ayant force de loi, la création des fonctions de premier ministre et de gouverneur adjoint et une augmentation du nombre des membres élus de l'Assemblée législative, qui est passé de 15 à 18. La Constitution prévoit également la création de plusieurs organes, dont un Conseil national de sécurité habilité à formuler des recommandations sur la sécurité dans l'archipel, qui a commencé ses travaux le 3 mars 2010, et une Commission des services judiciaires et juridiques, qui est maintenant en place et s'est réunie plusieurs fois. Cette commission conseille le Gouverneur sur les nominations, les révocations et les sanctions disciplinaires visant les titulaires de certaines fonctions judiciaires et juridiques, y compris le Président et les juges de la *Grand Court*, les « magistrates » (catégorie particulière de juges), le Ministre de la justice (« Attorney General ») et le Procureur général (« Director of Public Prosecutions », qui est responsable des poursuites pénales, fonction précédemment exercée par l'« Attorney General »). La Constitution de 2009 a également créé une Commission de délimitation des circonscriptions électorales qui a commencé ses travaux en 2010 et organisé des consultations publiques sur différentes options de modification des circonscriptions électorales, y compris une augmentation du nombre des circonscriptions à scrutin uninominal. La liberté de l'information est inscrite dans la Constitution et l'indépendance et la neutralité d'un médiateur (« Complaints Commissioner ») sont garanties. La Commission constitutionnelle, la Commission des droits de l'homme et la Commission des normes de la vie publique prévues par la Constitution, ont toutes trois été mises en place et sont entrées en fonction.

8. Selon la Constitution, le Gouverneur, qui est nommé pour quatre ans par la Couronne britannique, conserve la responsabilité des relations extérieures, de la défense, de la sûreté intérieure et de la fonction publique. Le Gouverneur actuel, M. Duncan Taylor, a prêté serment le 15 janvier 2010.

9. Le Conseil des ministres du territoire est dirigé par un premier ministre. Le Gouverneur nomme Premier Ministre l'un des 15 membres élus de l'Assemblée législative du territoire, sur recommandation de la majorité des membres élus qui sont membres du parti ayant obtenu la majorité des sièges. Le Conseil des ministres est présidé par le Gouverneur et composé de cinq ministres élus par les membres de l'Assemblée législative en leur sein, et de deux hauts fonctionnaires nommés.

10. Jusqu'en 2000, il n'existait pas de parti politique officiel sur le territoire, et divers mouvements, tels que la « National Team », la « Democratic Alliance » et la « Team Cayman », faisaient office de formations politiques. Après la défaite de la « National Team » aux élections législatives de 2000, un groupe majoritaire de membres de l'Assemblée législative a constitué le 5 novembre 2001, le Parti démocratique uni (UDP). En 2002, l'opposition a fondé le Mouvement populaire progressiste (PPM), et une Alliance populaire démocratique (PDA) a été constituée en février 2005, mais elle a depuis cessé ses activités.

11. Des élections à l'Assemblée législative ont eu lieu le 20 mai 2009. L'UDP a remporté 9 sièges sur 15, remplaçant ainsi le parti sortant, le PPM, qui en a obtenu 5. Un candidat indépendant a remporté un siège. M. McKeeva Bush (UDP) a

remplacé M. Kurt Tibbetts (PPM) comme Premier Ministre. Les prochaines élections législatives doivent avoir lieu en 2013 au plus tard.

12. Le système judiciaire des îles Caïmanes comprend trois degrés de juridiction : la *Summary Court* (tribunal de première instance, elle comprend notamment la *Youth Court*, c'est-à-dire le tribunal pour enfants), la *Grand Court* et la *Court of Appeal*. La *Summary Court* a compétence en matière civile et pénale. Les recours contre des décisions de la *Summary Court* sont introduits devant la *Grand Court*. La *Grand Court* est un tribunal supérieur conservant des archives perpétuelles. Elle applique la *common law*, la *law of equity* d'Angleterre et les lois locales. Les recours introduits contre des décisions de la *Grand Court* sont portés devant la *Court of Appeal*, qui se compose d'un président et d'au moins deux juges d'appel. Un juge de la *Grand Court* peut exercer toutes les fonctions d'un juge unique de la *Court d'appel*. Dans certains cas, il est possible de faire appel d'une décision de la *Court of Appeal* devant le Comité judiciaire du Conseil privé à Londres.

13. Au Séminaire régional du Pacifique sur la décolonisation qui s'est tenu à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) du 18 au 20 mai 2010 sous les auspices du Comité spécial de la décolonisation, le représentant des îles Caïmanes, M. Steve A. McField, a informé le Comité, au nom du gouvernement caïmanais, que la Constitution de 2009 avait été approuvée par une large majorité des électeurs dans un référendum spécial. Il a réaffirmé que le peuple caïmanais n'avait nullement donné mandat au gouvernement caïmanais de chercher à obtenir l'indépendance politique complète.

III. Budget

14. Selon la Puissance administrante, les résultats financiers non vérifiés montrent que pendant l'exercice budgétaire 2009/10 qui s'est terminé le 30 juin 2010, le gouvernement des îles Caïmanes a enregistré un déficit net de 14,9 millions de dollars des îles Caïmanes alors qu'il était de 81 millions pour l'exercice précédent.

15. Dans le budget pour 2010/11, le gouvernement a prévu un produit d'exploitation d'un montant total de 510,3 millions de dollars des îles Caïmanes et des dépenses d'exploitation totales de 542,2 millions, soit un déficit net de 31,9 millions au 30 juin 2011. Le gouvernement compte par ailleurs consacrer 128,3 millions aux dépenses d'équipement. Le programme de dépenses d'équipement prévoit des investissements dans les secteurs de l'éducation, et des infrastructures de transport, la mise en place de nouveaux services administratifs et un appui financier sous la forme d'investissement en capital pour les organismes officiels et les entreprises publiques.

16. Dans le cadre de la réforme de la gestion des affaires publiques du territoire, une nouvelle loi relative à la gestion des services publics est entrée en vigueur en 2007. Cette loi constitue la deuxième étape de la réforme, après la loi sur la gestion des affaires publiques et les finances publiques de 2005. Les quelque 3 600 fonctionnaires sont tous concernés par la réforme, qui a instauré la décentralisation de la prise de décisions en matière de gestion du personnel, l'application de méthodes d'évaluation axées sur les résultats et l'adoption de mesures d'incitation.

17. Les recettes publiques proviennent pour l'essentiel des droits à l'importation, des services financiers, des redevances et des droits de timbre. En 2010, les îles

Caïmanes sont parvenues à trouver de nouvelles sources de revenu et à diversifier leur économie après que le territoire a renoncé à l'imposition directe, suivant en cela les conclusions d'une commission économique indépendante nommée par le gouvernement du territoire.

18. Comme il a été souligné lors de la présentation du budget de 2010 par le gouvernement, les cinq stratégies principales de réduction du déficit du territoire constituent les grands piliers de la politique gouvernementale à court terme pour l'exercice 2010/11. Il s'agit des stratégies suivantes : a) réforme du secteur public; b) plafonnement des nouveaux emprunts du secteur public; c) élargissement de la base de recettes du gouvernement; d) réduction des dépenses publiques; et e) mesures de financement privé/public.

19. En 2010, le Bureau du Vérificateur général a pour sa part qualifié de « crise nationale » l'état des finances nationales, et estimé qu'il fallait y remédier de toute urgence. Selon les médias, le gouvernement du territoire réfléchissait à la meilleure manière de mettre en œuvre la loi sur la gestion des affaires et des finances publiques. Par exemple, en 2010, le Bureau du Commissaire chargé de l'information a publié une liste exhaustive des services publics, avec des informations sur leurs politiques et leurs réalisations, et les textes qui les régissent. De même, en février 2011, le Gouverneur a annoncé que la loi sur la gestion des affaires et des finances publiques et les systèmes qui sous-tendent la gestion des ressources humaines et des finances publiques seraient examinés par un représentant du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni car il semblait évident que le système financier ne fonctionnait pas correctement et qu'il fallait trouver comment améliorer la situation.

IV. Situation économique

A. Généralités

20. Les îles Caïmanes ont l'un des niveaux de vie les plus élevés des Caraïbes. Leur économie repose sur le tourisme et surtout sur les services financiers. Selon le rapport économique annuel des îles Caïmanes pour l'année 2009, publié par le Bureau de l'économie et des statistiques du gouvernement du territoire en mai 2010, les secteurs des services financiers et du tourisme ont connu un recul en 2009, à la suite de la faible activité économique des principaux marchés.

21. Selon les renseignements communiqués par la Puissance administrante, le produit intérieur brut (PIB) par habitant était estimé à environ 46 278 dollars des îles Caïmanes pour 2009. D'après les indicateurs, l'économie des îles Caïmanes a accusé une baisse au cours des neuf premiers mois de 2010, avec un recul du PIB estimé entre -3,5 et -4,5 % par rapport à 2009.

22. Le montant total des importations a diminué, passant de 735,9 millions de dollars des îles Caïmanes en 2009 à 496,9 millions en 2010. Bien que les importations dépassent de loin les exportations, ce déséquilibre commercial est ordinairement compensé par les recettes tirées du tourisme et des services financiers. Le montant des exportations pour 2009 s'est chiffré à 16 millions. Le déficit commercial s'est donc élevé à 719,9 millions, contre 867 millions en 2008. Lors de la présentation du budget qui a eu lieu en novembre 2010, le gouvernement

du territoire s'est déclaré convaincu que, malgré la crise économique, les secteurs des services financiers et du tourisme aideraient à soutenir une économie forte.

23. Le Département du commerce et des investissements du gouvernement du territoire, qui a été chargé en 2010 de mettre davantage l'accent sur la facilitation des investissements, doit stimuler et faciliter des investissements à long terme bien ciblés, extérieurs et locaux, dans les îles Caïmanes. Il a également pour mission d'approcher une aide technique aux entrepreneurs locaux et aux petites entreprises ainsi que de mettre en relation les investisseurs avec des clients et des fournisseurs éventuels et d'autres partenaires commerciaux.

B. Agriculture et pêche

24. Le Département de l'agriculture du territoire cherche à développer une production agricole durable de manière à promouvoir l'autosuffisance et la sécurité alimentaire et à préserver et protéger la flore et la faune des îles. Selon les renseignements communiqués par la Puissance administrante, ce secteur a représenté 0,4 % du PIB total en 2009, soit 8,9 millions de dollars des îles Caïmanes, contre 8,1 millions en 2008. Cette progression s'explique en grande partie par une augmentation de la production de cultures locales comme la banane, le plantain, la poire, le manioc et le sapotillier, qui est passée de 4,6 millions de dollars des îles Caïmanes en 2008 à 5,3 millions en 2009.

25. En 2010, le Département de l'agriculture des îles Caïmanes s'est joint aux autres départements de la région qui œuvrent avec le Département américain de l'agriculture et l'Université de Floride au lancement d'un réseau caribéen de diagnostic des nuisibles qui permettra aux techniciens de diffuser des images numériques de nuisibles et de contacter des experts du monde entier.

26. Dans le secteur de la production, le Département a continué de mettre l'accent sur l'élargissement de l'adoption de systèmes agricoles protégés comme principal mécanisme visant à accroître la production nationale de légumes frais, notamment pour le marché hivernal. Il s'est aussi intéressé au développement des vergers, à la fois par la création d'un verger de démonstration à Caïmane Brac et l'exploitation de son propre verger à la Grande Caïmane. Le gouvernement du territoire possède également un élevage de tortues, qui lui permet de continuer de fournir les restaurants et le public en viande et de protéger les espèces.

C. Tourisme

27. Selon la présentation du budget de 2010, le tourisme et les services connexes représentent 30 à 40 % du PIB du territoire. Les renseignements communiqués par la Puissance administrante indiquent qu'il y a eu au total 1 520 400 arrivées en 2009, dont 271 958 par air, soit un recul de 10 % par rapport à 2008. Le nombre des arrivées a augmenté en 2010 malgré la crise mondiale, grâce à une coopération et une collaboration étroites entre le Ministre chargé du Département du tourisme, la Sister Islands Tourism Association et le secteur privé. Selon le gouvernement du territoire, l'apparition de deux nouveaux domaines d'intérêt dans le secteur touristique, à savoir le tourisme médical et le tourisme sportif, devrait stimuler la croissance de l'économie locale.

28. Selon la présentation du budget 2010, un partenariat de tourisme à destinations multiples avec Cuba devrait se révéler important pour l'avenir du tourisme dans le territoire. Des renseignements complémentaires communiqués par la Puissance administrante indiquent que le gouvernement du territoire, en partenariat avec Cayman Airways, étudiait la faisabilité d'une augmentation du nombre de visiteurs depuis de nouveaux marchés touristiques comme l'Amérique du Sud.

D. Services financiers

29. Le secteur financier est l'un des piliers de l'économie des îles Caïmanes. Selon des renseignements communiqués par la Puissance administrante et des estimations qui ont été publiées, le secteur des services financiers représente environ 60 % des emplois, 43 % du PIB et 40 % des recettes publiques. Le territoire continue de figurer parmi les plus grands centres de la finance internationale.

30. Comme on le voit à la lecture du rapport économique annuel de 2009, le secteur a continué de subir les conséquences de la crise économique mondiale et tous les indicateurs de résultats ont fléchi. Le nombre de licences d'assurance a continué d'augmenter, mais plus lentement que pendant l'année précédente. Des baisses ont été enregistrées en ce qui concerne les fonds communs de placement (-3,5 %), les sociétés cotées en bourse (-16,9 %) et les inscriptions au registre du commerce (-33,7 %), tandis que les banques et les sociétés fiduciaires ont accusé une diminution de 4,3 %. Selon les médias, à la fin de 2010, 9 623 fonds étaient enregistrés aux îles Caïmanes, soit 577 fonds de moins par rapport au record historique de 10 200 constaté en 2008. La constitution de nouveaux fonds est en hausse de 5 % par mois depuis 2009, avec une moyenne de 105 fonds s'ouvrant chaque mois, les fermetures reculant quant à elles de 40 %, ce qui représente environ 45 fermetures par mois.

31. Selon la présentation du budget de 2010, le Ministère des finances poursuivait un certain nombre de priorités stratégiques visant à moderniser et à renforcer la réglementation et le contrôle de manière que les pratiques du territoire soient comparables aux normes internationales et aux pratiques de référence qui s'appliquent au secteur des services financiers.

E. Infrastructures, transports et construction

32. Selon le rapport économique annuel du territoire, le secteur de la construction a accusé une baisse en 2009, comme l'indique le montant des travaux déclarés lors du dépôt des permis de construire, soit 355 millions de dollars des îles Caïmanes (en baisse de 29,3 % par rapport à 2008). La valeur des travaux prévus au titre des autorisations de travaux préalables a aussi reculé de 14,6 % pour s'établir à 434,2 millions de dollars. Tranchant avec cette tendance générale, le gouvernement du territoire a délivré en 2009, pour la Grande Caïmane, 540 permis d'utilisation d'une valeur estimée à 279,6 millions de dollars, soit 25,6 % de plus qu'en 2008.

33. Selon la présentation du budget de 2010, plusieurs grands chantiers étaient en cours sur le territoire comme la construction d'un nouveau système d'égout et d'une usine de valorisation énergétique des déchets, chacun pour une valeur estimée à 150 millions de dollars des îles Caïmanes. Le projet de construction de logements

lancé par le gouvernement du territoire, qui comprend la construction de maisons à un prix abordable, était en cours en 2010.

34. Le réseau routier des îles Caïmanes comprend environ 785 kilomètres de routes, en majorité sur l'île de la Grande Caïmane (485 km). En 2010, l'Autorité routière nationale du territoire a refait le revêtement d'environ 19 kilomètres de la route de la côte nord de Caïmane Brac, et celui de 90 routes de districts.

35. Le port de George Town est le principal point d'entrée des croisières dans les îles Caïmanes. Celles-ci sont par ailleurs desservies régulièrement par des paquebots, et un certain nombre de navires appartenant à des armateurs locaux ou battant pavillon caïmanais assurent le transport des marchandises. Selon le discours du Trône prononcé en 2010 par le Gouverneur, le gouvernement du territoire a lancé un programme de développement des infrastructures qui porte sur une installation pour le fret à East End, l'aménagement du chenal de North Sound pour l'accueil de méga-yachts, et la construction d'installations d'amarrage pour les navires de croisière.

36. Des liaisons aériennes internationales relient la Grande Caïmane au Canada, à Cuba, aux États-Unis, à l'Europe, au Honduras et à la Jamaïque, tandis que des compagnies aériennes locales et des vols charters assurent la liaison entre les trois îles.

F. Services de télécommunications et de distribution

37. Centre d'affaires international de premier plan, le territoire est tributaire des services de télécommunications et de distribution. Il existe actuellement 4 compagnies de téléphone qui proposent des services de téléphonie fixe ou mobile et des services de transmission de données, 16 stations de radio FM et 1 chaîne de télévision. Selon les statistiques publiées en 2009 par l'Autorité des technologies de l'information et des communications du territoire, on comptait 144 850 lignes téléphoniques au total à la fin de l'année, ce qui représente une augmentation de 8 % par rapport à 2008, soit 2,74 lignes par habitant. Il y avait également 34 connexions à haut débit pour 100 habitants.

38. Au cours de l'année 2009, l'utilisation des services de distribution a augmenté : la consommation d'eau a progressé de 5,3 % pour atteindre 7 919 288 mètres cube et la consommation d'électricité a augmenté de 6 % pour passer à 539,56 millions de kilowattheures.

V. Situation sociale

A. Main-d'œuvre et immigration

39. Selon les renseignements communiqués par la Puissance administrante, un recensement de la population et du logement a été effectué aux îles Caïmanes du 10 octobre au 14 décembre 2010. Les premiers chiffres du recensement devraient être publiés à la fin du mois de mars 2011, tandis que le rapport final ne devrait paraître qu'en décembre 2011.

40. Selon le rapport économique de 2009 des îles Caïmanes, la population active était estimée à 36 100 personnes en 2009, soit une diminution d'environ 7,4 % par rapport à 2008, le taux de chômage est passé de 4 % en 2008 à 6 % en 2009, le nombre des chômeurs a augmenté d'environ 630 personnes. La population active a diminué d'environ 3 000 personnes.

41. Selon le gouvernement du territoire, l'offre de main-d'œuvre dans les secteurs de la finance, du bâtiment, de la distribution et des bureaux est essentiellement déterminée par la demande, satisfaite à 50 % par des travailleurs expatriés. En 2009, le nombre total de permis de travail en cour de validité était de 21 429. Ce chiffre est tombé à 21 037 en décembre 2010, ce qui représente une diminution de 13 %. Cette diminution s'explique à la fois par le ralentissement de l'économie mondiale et par le nombre de personnes titulaires d'un permis de travail qui ont obtenu le statut de résident permanent.

42. Un système échelonné de droits permet aux travailleurs étrangers d'obtenir un permis de travail pendant une période de sept ans. Les travailleurs justifiant de compétences particulières et recherchées peuvent obtenir le statut de travailleur hautement qualifié (« key employee ») et se voir accorder une prolongation de deux ans de leur permis de travail. Pendant cette prolongation, ils peuvent demander dès la huitième année de leur séjour le statut de résident permanent. Les travailleurs qui n'obtiennent pas le statut de travailleur hautement qualifié doivent quitter le territoire après la septième année, mais peuvent revenir y travailler à l'expiration d'un délai d'un an. Les personnes qui obtiennent le statut de résident permanent peuvent, après un an, demander la citoyenneté des territoires britanniques d'outre-mer, après quoi elles peuvent prétendre au statut de résident natif (ou « belongingship »). Selon le gouvernement du territoire, un projet pilote d'accréditation mis en place en 2010 permet au système de permis de travail d'accorder un traitement préférentiel aux entreprises qui ont une politique de promotion de la main-d'œuvre locale. En outre, dans le cadre d'une nouvelle politique de certification annuelle, les professionnels de la santé peuvent renouveler d'année en année leur permis de travail sur le territoire au-delà de la période normale de sept ans.

43. Le gouvernement du territoire a adopté en 2010 une directive visant à réserver aux Caïmanais certains secteurs d'activité tels que le transport routier, la pêche commerciale, la peinture en bâtiment, la réparation automobile, la radiodiffusion, l'électricité, la plomberie, la climatisation, les sports nautiques, les fournitures de bureau, les salons de beauté, l'immobilier, la sécurité et les transports. Il a aussi mené à bien un projet pilote du programme « Passport2Success » qui doit permettre aux chômeurs âgés de 16 à 19 ans d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires pour trouver et conserver un emploi rémunéré. Vingt-deux jeunes ont suivi ce programme de formation en 2010.

B. Enseignement et affaires culturelles

44. L'enseignement est obligatoire pour tous les enfants âgés de 4 ans et 9 mois à 16 ans. Les deux tiers environ des enfants caïmanais fréquentent l'école publique, les autres allant dans des écoles privées payantes. L'enseignement est gratuit pour les Caïmanais dans les écoles publiques primaires et secondaires. Les écoles privées

offrent elles aussi un enseignement primaire et secondaire et sont contrôlées par le gouvernement du territoire.

45. L'enseignement supérieur est dispensé par deux établissements publics et deux écoles privées. Le University College of the Cayman Islands, connu jusqu'en 2004 sous le nom de Community College, est un établissement public doté de l'autonomie administrative. L'École de droit des îles Caïmanes, affiliées à l'Université de Liverpool, est également un établissement public, tandis que le Collège international des îles Caïmanes et l'Université St. Matthew's sont des établissements privés.

46. Une vaste réorganisation de l'enseignement secondaire a été lancée en 2009 sur l'île de Grande Caïmane et menée à bien pour le début de l'année scolaire 2010, avec la suppression des collèges et la création de deux lycées pour les élèves âgés de 11 à 16 ans. Un programme d'enseignement postsecondaire a également été lancé en 2010 afin de préparer les élèves à la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur ou le monde du travail. Un programme pilote d'enseignement préscolaire est à l'essai dans une école primaire de la capitale, la George Town Primary School. L'une des priorités du gouvernement pour l'année 2010 était d'offrir une formation technique et professionnelle aux chômeurs, en particulier aux jeunes de 16 à 25 ans. Les programmes existants ont été améliorés et de nouveaux ont été élaborés afin que des cours d'enseignement professionnel et technique agréés par un organisme extérieur puissent être offerts dans les lycées. Parmi les matières proposées figurent la gestion du tourisme et des loisirs, la restauration, la technologie musicale ainsi que la protection sanitaire et sociale. Par ailleurs, les travaux de construction de deux nouveaux lycées se sont poursuivis en 2010 et 2011 et devraient aboutir sans dépassement de budget et dans un délai raisonnable.

47. Selon la presse, le gouvernement du territoire a lancé en 2010 un programme de renforcement du sentiment national chez les jeunes. Ce programme prévoit l'exécution d'une série de projets dans les domaines artistique, historique et culturel qui devraient faire des enfants du territoire des participants actifs à l'édification d'une nation.

C. Santé publique

48. Une Autorité des services sanitaires est responsable de l'ensemble des soins dispensés dans les établissements publics. Outre les soins de médecine générale, un large éventail de soins spécialisés peuvent être reçus dans le territoire même. Des conseils de professionnels de la santé (« Health Practice Councils ») sont chargés de délivrer les autorisations de pratiquer. George Town dispose d'une clinique privée de 18 lits et d'un hôpital public de 124 lits doté d'un service des urgences. Il y a également un hôpital public d'une capacité de 18 lits dans la Caïmane Brac ainsi que plusieurs centres de santé et dispensaires de district répartis sur l'ensemble du territoire. En moyenne, 90 % des enfants sont vaccinés chaque année.

49. L'assurance maladie est obligatoire aux îles Caïmanes. Selon les renseignements communiqués par la Puissance administrante, le régime d'assurance maladie de base est en cours de révision car la couverture maladie n'est pas adaptée aux besoins de la population. Le système de santé du territoire souffre d'un certain nombre de problèmes d'ordre financier, parmi lesquels l'insuffisante rémunération des soins médicaux prévue par l'assurance maladie de base, les problèmes de

couverture mentionnés plus haut et le coût élevé des soins dispensés à l'étranger. Le plan stratégique quinquennal 2010-2015 tient compte de la nécessité d'augmenter les revenus du secteur sanitaire du territoire.

D. Criminalité et sécurité publique

50. La Police royale des îles Caïmanes, qui compte près de 400 hommes, est dirigée par un commissaire. En vertu de la Constitution de 2009, celui-ci continue de rendre compte au Gouverneur, qui tient le nouveau Conseil national de sécurité et le Premier Ministre du territoire au fait des questions de sécurité intérieure et des activités criminelles. Dans son discours du trône de 2010, le Gouverneur a indiqué que le Conseil national de sécurité avait tenu plusieurs réunions et s'employait à élaborer une stratégie de réduction de la criminalité. Le Conseil avait notamment examiné comment le public et les entreprises pourraient contribuer à cet effort. Lors de la présentation du budget de 2010, le gouvernement du territoire a exhorté la population à continuer d'apporter son concours aux autorités en leur communiquant des informations pour les aider à installer des caméras de sécurité et à prendre d'autres mesures en vue de renforcer la sécurité sur le territoire. Selon des articles de presse citant des sources policières, il y aurait une trentaine de groupes criminels sur le territoire.

51. Dans son discours du trône de 2010, le Gouverneur a indiqué que la police continuerait de renforcer ses capacités de lutte contre la criminalité en recrutant du personnel dûment qualifié, en dotant celui-ci du matériel nécessaire pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions et en complétant les ressources existantes par un hélicoptère et des moyens de navigation. Elle renforcera également ses capacités en matière de renseignements afin de mieux protéger les frontières contre l'entrée illicite de personnes, d'armes et de stupéfiants.

52. Les services de l'immigration s'emploieraient pour leur part à lutter contre la criminalité liée à l'immigration. Grâce à un système de renseignements concernant les voyageurs, il serait possible de repérer les personnes indésirables avant leur arrivée sur le territoire et d'accélérer le contrôle des passagers licites. Les îles Caïmanes ont commencé à relever les empreintes digitales de tous les détenteurs de permis de travail en 2010.

53. En novembre 2010, une loi sur les forces de police a été promulguée; elle codifie le traitement des personnes placées en détention et garantit leur droit d'être jugées équitablement et d'être assistées d'un avocat. Selon la Puissance administrante, l'administration pénitentiaire a reçu pour consignes d'inciter les détenus à participer aux séances de formation, notamment les cours d'alphabétisation, et d'élargir les services de réadaptation proposés aux toxicomanes et aux alcooliques pour empêcher les récidives.

54. L'Autorité monétaire des îles Caïmanes est chargée de veiller au respect des normes financières internationales sur le territoire et de rendre régulièrement compte au gouvernement du territoire de ses observations. Selon les médias, conformément à la loi anticorruption du territoire, une commission de lutte contre la corruption a été créée en 2010 avec pour tâche de recevoir, d'examiner et d'instruire toute affaire de corruption portée à son attention, y compris les tentatives d'infraction ou d'entente en vue de commettre un acte de corruption, et d'aider les autorités étrangères de lutte contre la corruption dans leurs enquêtes. La

Commission de lutte contre la corruption est habilitée, en vertu de la loi et avec le concours de la Cour suprême, à ordonner le gel des comptes bancaires ou des avoirs d'un particulier pour une durée allant jusqu'à 21 jours si elle est fondée à croire que cette personne est impliquée dans une affaire de corruption. Les membres de la Commission peuvent aussi demander aux banques et à d'autres entités de leur communiquer les renseignements nécessaires à leurs enquêtes.

E. Droits de l'homme

55. Le territoire est assujéti à plusieurs grandes conventions relatives aux droits de l'homme auxquelles la Puissance administrante a adhéré, dont la Convention européenne des droits de l'homme. Le Service des traités et des conventions relevant du Bureau du Procureur général surveille l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme dans les îles Caïmanes. Selon la Puissance administrante, en 2010, des représentants des îles Caïmanes ont participé à un atelier organisé par Anguilla en vue d'examiner les moyens d'accélérer la procédure visant à étendre la portée de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes aux territoires. En coopération avec d'autres parties intéressées, dont le Bureau du Procureur général, la Fondation du Commonwealth a organisé, à l'intention des fonctionnaires des îles Caïmanes, un atelier sur les droits de l'homme qui était axé sur les dispositions de la Constitution de 2009 relatives à la nouvelle charte des droits.

56. Le droit à la liberté de l'information est également inscrit dans la Constitution de 2009. En 2010, selon les médias, le gouvernement du territoire s'est montré réticent quant à l'application des dispositions de la Constitution relatives à la liberté de l'information, en raison du coût du service de réponse aux demandes de renseignements.

57. Entre-temps, conformément aux dispositions de la Constitution de 2009, le territoire a établi une commission des droits de l'homme qui s'est substituée au Comité des droits de l'homme et qui est chargée de recevoir et d'instruire les plaintes pour non-respect ou violation de tout droit ou de toute liberté énoncés dans les instruments relatifs aux droits de l'homme en vigueur dans les îles. La Commission a aussi le pouvoir de publier des rapports indépendants sur les droits de l'homme et de promouvoir la compréhension et une prise de conscience des droits de l'homme. Toutefois, comme le Comité des droits de l'homme, la Commission n'est habilitée ni à représenter ni à faire représenter les parties lors des procès dans lesquels les questions relatives aux droits de l'homme peuvent surgir et elle ne peut ni exercer une fonction judiciaire ni rendre des décisions contraignantes sur un quelconque sujet.

VI. Protection de l'environnement et préparation aux catastrophes

58. En 2010, le Département de l'environnement a élaboré la première ébauche de la politique nationale d'adaptation aux effets des changements climatiques et d'atténuation de ces effets, qui traite des vulnérabilités aux changements climatiques et des possibilités que ceux-ci offrent. Le gouvernement du territoire s'est également employé à élaborer des politiques et des mesures d'incitation afin d'encourager les

entreprises du secteur du tourisme à adopter des pratiques plus écologiques. Le projet environnemental relatif au secteur du tourisme (parc botanique Queen Elizabeth II), lancé en 2010, et deux sites de plongée ont reçu le label Green Globe. L'équipe du projet environnemental relatif au secteur du tourisme examine actuellement les conditions à remplir pour que l'ensemble de Little Cayman obtienne le label Green Globe.

59. En 2010, le gouvernement du territoire a examiné des propositions relatives à la transformation des déchets en énergie et a passé des marchés pour l'enlèvement de plus de 6 000 tonnes de déchets métalliques de la décharge de George Town et de tout le reste des déchets métalliques sur les trois îles, ce qui a permis de nettoyer environ six hectares de la décharge.

60. Le Département de la planification et le nouveau Conseil national de la recherche scientifique coopèrent avec d'autres organismes pour assurer la préservation et la protection des ressources naturelles du territoire.

61. Le Bureau de la gestion des risques des îles Caïmanes est chargé de l'exécution du programme de gestion des risques du territoire, c'est-à-dire les activités de préparation, d'intervention, d'atténuation et de relèvement. Cet organisme s'occupe de tous les types de catastrophes (provoquées par l'homme et naturelles), est doté d'un personnel permanent et est prêt à intervenir à tout moment. Il dirige le centre national d'intervention d'urgence établi à la caserne de pompiers de George Town. Ce centre est chargé de diriger et de coordonner les interventions en cas de crise. Par ailleurs, le Bureau météorologique, le Département des terres et du cadastre et la Commission nationale de lutte contre les ouragans ont mis en place divers systèmes de gestion de l'information en cas de crise. Tous les ans, un exercice de préparation aux ouragans est effectué avant le début de la saison, qui va du 1^{er} juin au 30 novembre.

62. Le 17 janvier 2010, un séisme de magnitude 5,8 a appelé l'attention sur la nécessité de sensibiliser la population au danger des séismes. Des séminaires et des exercices ont été organisés par le gouvernement et les entreprises. Un programme avait déjà été mis en place dans les écoles. Les quatre stations sismologiques établies dans les îles Caïmanes seraient intégrées au réseau caraïbe d'alerte aux tsunamis. Elles seraient également intégrées au réseau régional de suivi des séismes et d'alerte.

VII. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

63. Les îles Caïmanes sont membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le territoire est également membre associé de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de l'Union postale universelle.

64. Les îles Caïmanes sont membre associé de la Communauté des Caraïbes et membre de la Banque de développement des Caraïbes et du Comité international olympique.

65. En tant que territoire non autonome du Royaume-Uni, les îles Caïmanes sont associées à l'Union européenne, mais n'en font pas partie.

VIII. Le statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

66. La position du gouvernement du territoire quant au statut futur des îles Caïmanes est exposée à la section II.

B. Position de la Puissance administrante

67. On trouvera des informations sur la position générale du Royaume-Uni dans le rapport présenté en août 2010 par le Secrétaire général, intitulé « Deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme » (A/65/330, annexe). Le 4 octobre 2010, le représentant du Royaume-Uni a fait une déclaration devant la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

68. Selon le compte rendu de la séance de la Quatrième Commission (A/C.4/65/SR.2), le représentant du Royaume-Uni a notamment réaffirmé la position de longue date du Gouvernement britannique, à savoir qu'il entretenait avec ses territoires d'outre-mer des relations modernes fondées sur le partenariat, les valeurs partagées et le droit de chaque territoire de décider s'il souhaite ou non garder ses liens avec le Royaume-Uni. La situation de chaque territoire était certes différente, certains ayant atteint un stade de développement plus avancé que d'autres, mais le Royaume-Uni continuerait de collaborer avec tous les territoires, selon qu'il conviendrait, dans des domaines comme la bonne gouvernance, le développement et la transparence politiques et économiques, le renforcement de la sécurité et la réduction de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et non naturelles.

69. Le représentant du Royaume-Uni a ajouté que les relations entre les territoires d'outre-mer et le Royaume-Uni étaient inscrites dans la Constitution de chaque territoire. Une procédure de révision constitutionnelle engagée récemment avec plusieurs territoires avait abouti à l'actualisation des dispositions de leur Constitution sur des questions telles que les droits de l'homme, la bonne gouvernance et les rôles respectifs du Gouverneur et des élus locaux.

70. Par ailleurs, la bonne gouvernance avait été le thème central de tous les pourparlers constitutionnels avec les territoires. Le Gouvernement britannique n'avait nullement l'intention de gérer dans leurs moindres détails les relations qu'il entretenait avec ses territoires d'outre-mer et tenait à laisser chaque territoire gérer ses propres affaires autant que possible, sachant que cela comportait aussi des responsabilités. Si le Royaume-Uni estimait qu'un territoire ne respectait pas ses obligations internationales ou si la situation dans un territoire suscitait d'autres inquiétudes, le Gouvernement britannique n'hésiterait pas à aborder la question avec le gouvernement du territoire et, le cas échéant, à intervenir.

C. Décisions prises par l'Assemblée générale

71. Le 10 décembre 2010, l'Assemblée générale a adopté, sans la mettre aux voix, la résolution 65/115 A et B, au vu du rapport que lui a communiqué le Comité

spécial (A/65/23) et après examen par la Quatrième Commission. La section V de la résolution 65/115 B porte sur les îles Caïmanes. Dans le dispositif de cette section, l'Assemblée générale :

1. *Se félicite* qu'une nouvelle Constitution ait été promulguée en novembre 2009 et que des commissaires aient été nommés à la nouvelle Commission constitutionnelle par le Gouverneur, en consultation avec le Premier Ministre et le Chef de l'opposition;

2. *Prie* la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités de sensibilisation de la population, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en fait la demande;

3. *Se félicite* des efforts entrepris par le gouvernement du territoire pour résoudre les problèmes liés aux politiques de gestion sectorielles et au coût de la vie dans divers secteurs économiques.
